

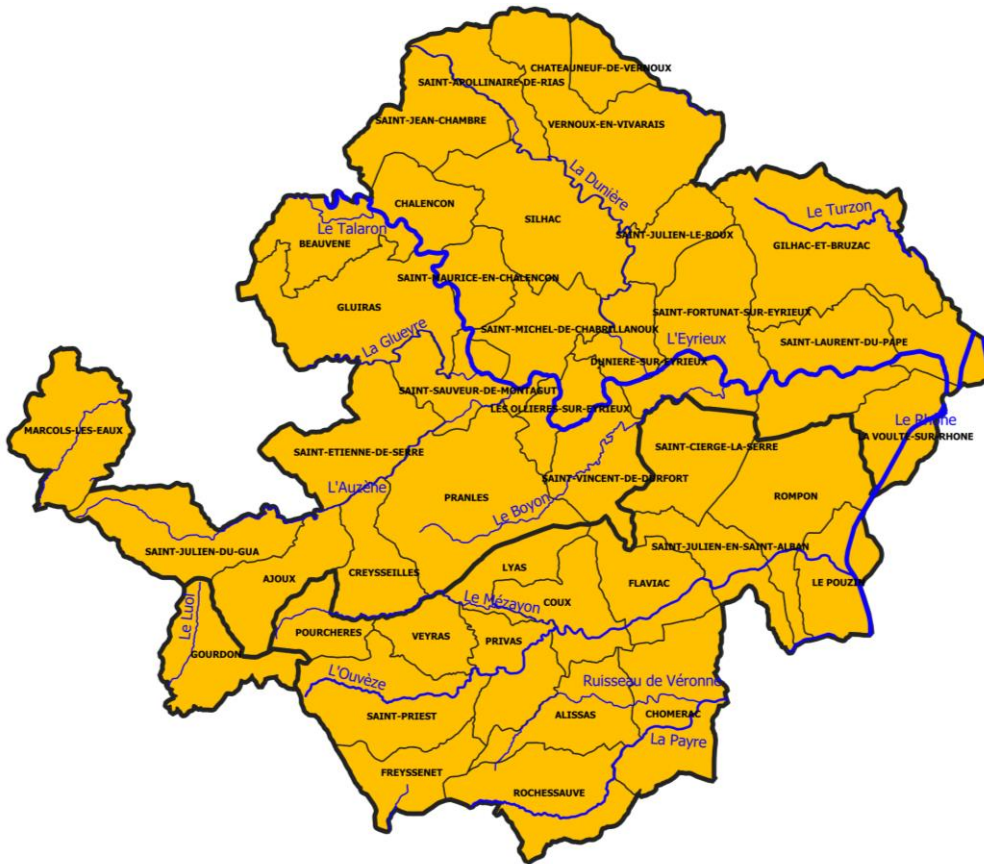
# Etat de la ressource et des restrictions d'usages de l'eau sur le territoire de la CAPCA

## Arrêté sécheresse du 2 Août 2024\*



Communauté d'Agglomération  
**Privas Centre Ardèche**

### Etat de la ressource sur le territoire de la CAPCA



Situation normale	Niveau 1 : Vigilance	Niveau 2 : alerte	Niveau 3 : alerte renforcée	Niveau 4 : crise
-------------------	-------------------------	----------------------	--------------------------------	---------------------

\*Pour plus d'informations sur votre situation se rendre sur <https://vigieau.gouv.fr>

\*\*Quelle que soit la ressource exploitée y/c provenant du Rhône ou de l'Eyrieux soutenu

### Bassins versants

### Eyrieux, Ouvèze/Payre et Ardèche

### Niveau 3 : ALERTE RENFORCEE

Restrictions pour les particuliers et collectivités**
<b>Prélèvements en cours d'eau</b>
Interdit : crépines et tuyaux doivent être retirés des cours d'eau
<b>Arrosage</b>
Jardins potagers : autorisation de 20h à 9h à l'arrosoir ou goutte à goutte avec l'eau potable ou réserves d'eau uniquement
Espaces sportifs : autorisation de 20h à 23h les lundis et jeudis
Pelouses, ronds points, espaces verts : interdiction sauf pour les arbres de moins de 2 ans de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis.
<b>Piscines privées</b>
Remplissage interdit, mise à niveau possible de 22h à 6h
<b>Plan d'eau et canaux d'agrément/béalières</b>
Fermeture de l'alimentation en eau et prélèvements interdits depuis ces ouvrages
<b>Lavage</b>
Véhicules : uniquement en stations professionnelles avec recyclage de l'eau Voiries, trottoirs : uniquement par les collectivités et professionnels
<b>Fontaines publiques et jeux d'eau</b>
Fermeture si en circuit ouvert